

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

**CD20221027_34
id. 6351**

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT
AJUSTEMENTS**

Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

Dans ce cadre, les conseillers départementaux sont chargés par l'assemblée départementale d'un mandat en vertu duquel ils sont habilités à représenter le Département.

Monsieur le Président propose que l'Assemblée départementale procède à l'ajustement de 3 désignations effectuées précédemment.

1 - Base de loisirs de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne :

Par délibération du 15 juillet 2021, l'Assemblée départementale a désigné les représentants du Département dans les budgets annexes.

Conformément à ses statuts, le conseil de gestion de ce budget annexe comprend 15 membres, parmi lesquels :

- le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- 7 conseillers départementaux représentant l'Assemblée Départementale dont obligatoirement :
 - le Président de la commission des finances,
 - le Président de la Commission éducation, sport,
 - le Président de la Commission Tourisme,
 - 4 conseillers départementaux désignés par l'Assemblée.

Ainsi, sont membres titulaires :

- Madame Valérie Rabault, en qualité de Présidente de la commission finances
- Monsieur Bernard Pécou, en qualité de Président de la commission éducation, enseignement supérieur, sport
- Madame Anne Ius, en qualité de Présidente de la commission économie, emploi, insertion tourisme
- Madame Christiane Le Corre
- Monsieur Jean-Michel Baylet
- Madame Catherine Bourdoncle
- Madame Marie-José Mauriège

Par ailleurs, par arrêté du 22 septembre 2021, Monsieur le Président a désigné Madame Christiane Le Corre pour le représenter en tant que présidente déléguée du conseil de gestion.

Madame Le Corre siégeant depuis lors en qualité de Présidente déléguée sans qu'il soit nécessaire réglementairement qu'elle soit membre titulaire, un siège de titulaire peut être pourvu par un autre conseiller départemental. Aussi, compte tenu du fait que la majorité des actions portées par cette base relève essentiellement de la délégation "sport et jeunesse", Monsieur le Président propose à l'Assemblée départementale que cette désignation complémentaire soit assurée par Madame Dominique Sardeing, 3^{ème} Vice Présidente.

2 - Association dispositif d'appui à la coordination DAC – INTERCPTS 82 :

Une stratégie nationale de santé « Ma santé 2022 » a été déployée courant 2019 se traduisant notamment par le déploiement d'un outil destiné à soutenir la coordination des professionnels dans la prise en charge des parcours de santé complexes, au travers du dispositif d'appui à la coordination (DAC).

Dans le département de Tarn-et-Garonne, cela s'est matérialisé par la fusion des structures suivantes « MAIA 82 Est », « MAIA 82 Ouest », « RÉSO 82 », et la « Plateforme territoriale d'appui du Tarn et Garonne » pour former le dispositif d'appui à la coordination (DAC).

La mission des DAC est de contribuer à la coordination des acteurs impliqués dans la prise en charge des parcours de santé ressentis complexes autour de 2 axes :

- appui aux parcours de santé individuels = interlocuteur unique (tout âge et toutes pathologies confondues)
- appui à la structuration territoriale des parcours de santé.

Portée par l'Agence régionale de santé, il s'agit d'une démarche collective et participative, avec une concertation territoriale à l'échelle de chaque département.

En Tarn et Garonne, la structure gestionnaire du dispositif d'appui à la coordination est l'association DAC- INTERCPTS 82 et conformément à ses statuts, un conseiller départemental titulaire et un conseiller départemental suppléant sont à désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association DAC-INTERCPTS 82.

3 – L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Montech – Escatalens :

Par délibération du 29 juillet 2021, avaient été désignés, en qualité de titulaires avec voix délibérative, Monsieur le Président et Madame Dominique Sardeing.

L'établissement a fait part des difficultés qu'il pouvait rencontrer du fait des contraintes de disponibilité du Président du Conseil départemental pour la bonne tenue périodique des réunions du conseil d'administration soumises à des obligations de représentativité et de quorum.

C'est pourquoi, afin d'assurer une continuité de gouvernance pour l'EHPAD de Montech – Escatalens pour les séances à venir, Monsieur le Président propose de désigner un autre élu titulaire, le remplaçant dans cette fonction, et amené à y siéger aux cotés de Madame Sardeing.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret sauf si le Conseil départemental décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3121-15,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein des commissions attachées aux budgets annexes,

Vu la délibération du 29 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département dans les organismes extérieurs,

Considérant les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de procéder aux désignations des représentants dans ces organismes par un vote à main levée ;
- Sont désignés pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au sein :
 - *du conseil de gestion de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne :*

Madame Dominique Sardeing, Vice-Présidente

- *du conseil d'administration de l'association dispositif d'appui à la coordination DAC – INTERCPTS 82 :*

- Madame Catherine Bourdoncle, en qualité de titulaire
- Madame Nadine Sinopoli, en qualité de suppléante

- *du conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montech – Escatalens :*

Madame Nadine Sinopoli, en qualité de deuxième titulaire

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL